



Je me sépare



MEDIATION FAMILIALE

Description du dispositif

Rétablir un dialogue entre les parents à l'aide d'un médiateur professionnel
Tenter d'apaiser les conflits et préserver les relations au sein de la famille
Parvenir à une solution acceptable pour l'ensemble de la famille (protocole d'accord)



Pour qui ?

→ Pour tous les couples **avant, pendant ou après une séparation** ou un divorce



Combien de temps ?

Entre **2 et 6 séances**
(1h30 à 2h00)



Combien ça coûte ?

→ 1ère séance d'information **gratuite**
→ Séances suivantes: tarif établi en fonction des ressources

Qui dois-je contacter ?

Antibes
MEDIATION 06
04 93 34 99 19
[Courriel](#)

Grasse
MOSAÏQUE
04 93 70 50 22
[Courriel mosaïque](#)
www.mediationmosaïque.org

Cagnes sur Mer
UDAF
04 92 47 81 10
[Courriel udaf06](#)
www.udaf06.fr

Quel dispositif solliciter ?

ESPACE RENCONTRE

Description du dispositif

Proposer un lieu sécurisant et un accompagnement de professionnels pour des rencontres Parent-Enfant.
Maintenir ou rétablir le lien parent-enfant
Accompagner et sécuriser le passage de l'enfant d'un parent à l'autre.



Pour qui ?

→ Pour **tout parent** d'enfant mineur pour lequel un droit de **visite autonome** ne peut s'exercer (**situation conflictuelle** ou besoin de **protéger l'enfant**)
→ Lorsque le **passage de l'enfant** d'un parent à l'autre est **complexe ou conflictuel**



Combien de temps ?

Six mois renouvelable une fois (dans un cadre volontaire)
OU
Durée définie par le **Juge** aux Affaires familiales



Combien ça coûte ?

Service gratuit

Qui dois-je contacter ?

Antibes
Trait d'Union 04 93 19 75 68
[Courriel Trait d'Union](#)
[Site web : Trait d'Union](#)

Grasse
Montjoye 04 93 70 78 60
[Courriel Montjoye](#)
[Site web : Montjoye](#)



Description du dispositif

Intervention d'une personne  qualifiée pour accompagner et conseiller les parents dans les tâches de la vie quotidienne à leur domicile.



Quel dispositif solliciter ?

Aide et Accompagnement à Domicile (AAD)



Pour qui ?

- Toute personne relevant du régime général
- Parent vivant un événement qui fragilise l'équilibre familial.



Combien de temps ?

1 an maximum
(sauf situation exceptionnelle)



Combien ça coûte ?

- Participation des familles en fonction des revenus (de 0,26€ à 11,88€ par heure d'intervention)

Qui dois-je contacter ?

 04 22 13 01 70

Association ASPA



 contact@aidessociale.com

 www.aidessociale.info